



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 11 JUILLET 2017

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, ~~DART Didier~~, ~~FERNANDEZ Martine~~, CASADO Nicolas, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, ~~EUGENE Pascale~~, JOUVERT Norbert, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, ~~BRUN André~~, BOUX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDRE-MARTIN Colette, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

Didier DART	à	Norbert JOUVERT
Martine FERNANDEZ	à	Karine MONTENEZ
Anne-Claire DUMAS	à	Allain FAURE
Aziza BEDJAOUI	à	Youssef MAHOUCHE
Pascale EUGENE	à	Nicolas CASADO
Marie-Line PORTALEZ	à	Joseph PEREZ
André BRUN	à	Marie-Claude SOUSTELLE

Monsieur CASADO est nommé secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, honore la mémoire de Madame Simone VIEIL. Il retrace les différents événements de sa vie personnelle et de son engagement politique.

Monsieur le Maire propose de donner son nom à la maison de santé pluridisciplinaire. Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 20 juin dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Dérogation pour les rythmes scolaires

Madame MILLOT Sophie indique que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié au journal officiel du 28 juin dernier. Elle indique les deux types de dérogations :

1° - des dérogations présentant des garanties pédagogiques suffisantes : soit 24 heures d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.

2° - des dérogations sous réserve qu'elles n'aient pas pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de 24 h hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée, ni de réduire ou augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition. Ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national sous réserve de l'accord donné par le directeur académique de l'éducation nationale.



Madame MILLOT Sophie indique que la commune a reçu un courrier conjoint des enseignants du territoire se positionnant pour l'octroi d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire. Ces derniers ont pu observer une fatigue chez les enfants car les journées étaient toujours aussi longues avec une demi-journée de présence supplémentaire ainsi qu'une fragilité accrue. Les enfants se montrent plus agités dans la cour avec un manque de concentration en classe et des absences sur le mercredi matin. L'avis des conseils des écoles de la ville a été recueilli sur le sujet. Les 4 conseils d'école se sont positionnés pour un retour à la semaine des 4 jours.

Madame MILLOT propose donc de déroger aux temps d'activités périscolaires et ainsi revenir à la semaine des 4 jours d'école dès la rentrée de septembre 2017. Ainsi, l'organisation hebdomadaire sera celle connue jusqu'avant la mise en place des rythmes scolaires à savoir, une semaine sur 4 jours et des journées de 6 heures (9 h – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30).

Monsieur BOUIX, au nom de son groupe, indique qu'il est satisfait de cette décision pour l'équilibre du rythme des enfants. Son groupe est favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire rappelle que le retour à la semaine des 4 jours est une promesse de campagne du Président MACRON. Il reste prudent sur les analyses, assez complexes, des rythmes de l'enfant. La question de la mise en place des temps d'activités périscolaires est liée à la participation de l'Etat dont on ne connaît pas la devenir.

Monsieur le Maire ajoute que l'Education Nationale souhaite une homogénéité des décisions sur un territoire. Par ailleurs, la suppression des TAPS va entraîner le retour au fonctionnement du entre de loisirs le mercredi matin.

Monsieur le Maire remercie les intervenants et les associations pour la qualité de leur intervention. Une rencontre se déroulera à la rentrée pour leur exprimer les plus vifs remerciements.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Projet de mutualisation des services 2017-2020 – Alès Agglomération

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités territoriales impose, l'année qui suit chaque renouvellement, la rédaction d'un rapport relatif aux mutualisations des services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale et ceux des communes membres. Compte tenu de la fusion au 1^{er} janvier 2017, ce schéma intervient et est mis en œuvre sur un demi mandat seulement.

Ce nouveau schéma, dont chaque membre a reçu une copie, a été élaboré sur la base de ceux approuvés en 2015 par Alès Agglomération et les communautés de communes de Vivre en Cévennes, du Pays Grand'Combien et des Hautes Cévennes.

Monsieur le Maire saisie l'opportunité de cette question pour donner deux informations.

A – fonds de péréquation intercommunal de la communauté d'agglomération

Monsieur le Maire indique que deux possibilités s'offraient à Alès Agglomération. La première, de droit commun, consistait à attribuer un fond selon les règles de l'Etat. La seconde consistait au paiement d'une somme selon des critères spécifiques qui favorisent le territoire.

Alès Agglomération a validé 3 critères : le potentiel fiscal, le revenu moyen par habitant et l'effort fiscal. La deuxième possibilité est plus favorable au territoire puisqu'elle va pouvoir bénéficier d'une intervention sur le fonctionnement à hauteur de 90 463 € au lieu de 76 905 € avec l'application de la règle de droit commun.

De plus, la commune va bénéficier d'un fonds de concours pour l'investissement d'un montant de 315 211 € sur les 2,4 millions d'euros perçus par Alès Agglomération. Cette somme est octroyée sur les 3 ans à venir 2018, 2019, 2020.

Monsieur le Maire remercie les élus participants aux réunions d'Alès Agglomération : Monsieur PEREZ et Madame ARCANGIOLI ainsi que élus délégués Messieurs MAHOUCHE (commission des sports), DART (commission TIC) et ALBEROLA (commission Tourisme). Il en est de même pour Monsieur le Directeur pour sa participation au Club des Directeur Généraux des Services et dont le rôle est de venir en appui de la réflexion des élus.



**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Avenant au marché à bons de commande, société SPIE

Monsieur CASADO indique que le groupe SPIE a décidé de procéder à la restructuration de ses activités en France, en créant une nouvelle filiale la société SPIE City Networks dédiée aux activités des réseaux extérieurs et opérateurs télécoms. Dans le cadre du marché à bons de commande pour la mise en discrétion des réseaux de la commune pour les années 2016, 2017, 2018, 2019, la commune a émis un mandat au bénéfice de l'ancienne appellation SPIE d'un montant de 44 216.52 €. Celui-ci a été rejeté d'une part pour prendre en considération cette nouvelle société et d'autre part, pour un complément d'informations n'apparaissant pas sur la notification de l'avenant.

Monsieur CASADO propose de délibérer en faveur de cet avenant et d'autre part, autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces de ce marché et à engager une nouvelle fois cette dépense déjà prévue au budget.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Question n°4 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre « Atelier du Rouget »

Monsieur CASADO indique que la commune a signé un contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre du marché pour la réalisation de l'éco-quartier. L'offre de l'atelier du Rouget a été retenue. Le groupement « Atelier du Rouget » est constitué de plusieurs cotraitants dont l'un deux a transmis un avenant pour une modification de sa structure administrative. En effet, la société Félix MULLE, architecte dplg, devient l'atelier de l'Ourcq, Félix MULLE et associés.

Ces modifications, inconnues pour nos services, ont entraîné un rejet du mandat émis d'un montant de 6 081.60 €.

Monsieur CASADO propose de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouvel avenant et à engager une nouvelle fois cette dépense déjà prévue au budget.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Subvention au CCAS

Monsieur CASADO revient sur la décision de la commune d'harmoniser et de mutualiser la gestion des lignes de trésorerie. De ce fait, la commune propose d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale d'un montant de 100 000 € pour le compte du Centre Social – CCAS.

Monsieur CASADO propose donc d'attribuer une subvention de 100 000 € au CCAS par le biais de la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Art. 64131 : - 12 700 €

Art 657362 : + 100 000 €

Art 68111 : - 15 000 €

Art 023 : - 50 000 €

Recettes de fonctionnement

Art 6419 : + 10 000 €

Art 7788 : + 12 300 €

Dépenses d'investissement

Art 2318 : - 51 340 €

Recettes d'investissement

Art 021 : - 50 000 €

Art 28132 : - 11 000 €

Art 28188 : - 4 000 €

Art 1331 : + 13 660 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



VI - Subventions pour la rénovation des façades

Monsieur CASADO revient sur la décision prise en séance du 17 février 2016 au cours de laquelle des subventions ont été inscrites au budget 2016 pour la rénovation de façade en faveur des particuliers désirant réhabiliter leur habitat.

Les services ont réceptionné les demandes au cours du premier semestre 2017. Le budget 2016 étant clos, les aides ne peuvent plus être imputées sur ce budget mais uniquement sur celui de 2017. Monsieur le Trésorier nous demande donc de délibérer à nouveau sur le sujet afin de pouvoir imputer ces subventions au budget 2017.

Monsieur CASADO rappelle les critères d'attribution restent inchangés et liste les noms et adresses des bénéficiaires.

Monsieur CASADO précise qu'au regard de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant la notion d'intérêt à l'affaire, Monsieur BAUDUCCO ne prendra pas part au vote.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité
Avec 28 voix Pour**

VII - Modification de la délibération du 20 septembre 2016 portant attribution du RIFSEEP

Monsieur CASADO propose de modifier la décision du 20 septembre dernier pour y intégrer les conditions d'octroi du RIFSEEP pour les agents contractuels.

Monsieur CASADO précise la situation des agents en maladie, en longue maladie ou grave maladie et propose que le RIFSEEP suive le sort du traitement dans les cas cités précédemment et en cas de congés annuels, de congés pour accident du travail/service ou pour congés de maternité, paternité ou adoption.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire, avant d'aborder les questions diverses, souhaite faire un point d'étape des travaux engagés par Habitat du Gard.

Les propositions énoncées ont été adoptés en conseil d'administration.

Monsieur le Maire donne des détails par rapport à l'évolution de la vacance des logements, le niveau des demandes de logements, le montant estimatif des impayés, les dépenses de maintenances et les mesures patrimoniales.

Le plan Stratégique de Patrimoine est maintenant pleinement engagé depuis deux ans :

- Au titre de la maintenance, sur cette dernière période, ce sont 1,2 millions d'euros qui ont été engagés
- Au titre des opérations de démolition, 100 logements ont été démolis (30 à l'Arboux et 70 à Trescol)

La démolition de l'immeuble Le Bach à l'Arboux est prévue pour 2018 (36 logements).

- Au titre des opérations de réhabilitation, les deux prévues concernant Le Haendel à l'Arboux (25 logements) et Les Pelouses (100 logements) sont engagées. La livraison de ces deux réhabilitations interviendra à la fin de l'année 2017.
- Enfin, les travaux de réaménagements et de l'extension de l'agence, Square Mendès France, se poursuivent et devraient être terminés à l'automne 2017.

VIII – Questions diverses

A – Questions posées par le groupe « Union pour le Renouveau »

Lors du conseil municipal du lundi 15 mai dernier au sujet d'une délibération concernant le projet d'extension du cimetière de Champclauson, notre groupe s'est inquiété sur l'avancement de ce projet qui dure depuis des années. Vous nous avez alors répondu que les travaux débuteraient rapidement. Nous sommes en juillet et les travaux n'ont toujours pas commencé. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous apporter des précisions sur



l'avancement de ce dossier très important pour les familles ? »

Monsieur le Maire répond que le dossier est traité selon les délais donnés. Les services sont en attente d'une autorisation d'occupation des terrains appartenant à l'ONF en attendant que l'ensemble des actes notariés aient été signés.

La réponse du Ministère reste favorable au projet.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux débiteront dès la mi-juillet.

B - Point des travaux qui vont débiter :

- Rue du Brugas : pour des raisons de sécurité, la rue du Brugas sera à sens unique, dans le sens de la descente pour respecter les propositions de la gendarmerie et des auto-écoles pour assurer la sécurité des piétons. Un trottoir sera réalisé pour satisfaire à cet impératif qui sera non-négociable. Toute polémique serait malvenue compte tenu que cette voie est emprunté tant par les riverains du quartier que les élèves du collège se rendant dans les gymnases. Les travaux devraient aussi débutés la semaine prochaine.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental mène une réflexion sur le système le plus adéquat afin que les automobilistes soient contraints de circuler autour du rond-point avant d'emprunter la rue du Brugas.

Concernant la rue Marcel Feydédié, les travaux débiteront à la rentrée de septembre. Les travaux de la maison de santé avancent considérablement.

Monsieur le Maire indique aussi que la commune réalise un parcours poétique sur les quartiers de la ville. Les écoles, instituts et administrés sont associés à la démarche. Deux réalisations sont visibles sur Trescol (travail avec les élèves de l'école Victor Hugo) et l'Arboux (travail avec les résidents de l'EHPAD)

C – Point sur les manifestations

Monsieur le Maire se félicite de la réussite des dernières manifestations qui se sont déroulés en toute sérénité. Il remercie les associations de la jeunesse qui se sont investis dans l'organisation du festival des jeunes.

Le spectacle « le Cuirassé Potemkine » proposé par le cratère surface a aussi rencontré un vif succès.

Il revient sur la présentation de l'affiche de Charbon Ardent réalisée par l'artiste Bettina KRAEMER et remercie les associations pour la réalisation des gala de fin d'année (Perdansa, Soleil Dansant et l'école de musique intercommunale).

Monsieur le Maire donne le calendrier des prochaines manifestations et festivités.

D – Marchés hebdomadaires

Monsieur le Maire indique, comme le prévoit le règlement intérieur, que le marché du 1^{ier} novembre serait maintenu alors que celui du 11 novembre sera avancé au 10 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 19 h.


Patrick MALAVIEILLE
Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental